

A propos du document intitulé *Préparation à la reprise des travaux du comité à la prochaine session*, il faut que l'avocat du Comité fasse sur-le-champ de nouvelles recherches et enquêtes, comme il y en est question; aussi, le sous-comité recommande-t-il que le maintien en fonctions de l'avocat-conseil jusqu'à la fin de la présente session du Parlement soit autorisé par les deux Chambres.

6. Les réponses aux questionnaires ont été reçues de certains procureurs-généraux des provinces ainsi que du Commissaire des pénitenciers.

Le sous-comité recommande que ces renseignements soient imprimés à titre d'Appendice à l'édition finale (n° 18) des délibérations du présent comité, sous forme de questions et de réponses autant que possible (*Voir Appendices A, B, C et D*).

7. Les tirés-à-part du *Canadian Bar Review* du recueil d'articles relatif à une discussion libre sur la peine capitale tenue par la Division ontarienne de l'Association du barreau canadien (commandés le 4 mai) ne seront pas disponibles au cours de la présente session.

Le sous-comité recommande que le secrétaire du Comité soit autorisé à obtenir des copies et à en approuver le paiement, dans l'intervalle entre la présente et la prochaine session du Parlement, et de les déposer avec les dossiers du Comité afin qu'ils soient distribués aux membres du comité subséquent dont on recommandera la constitution à la prochaine session du Parlement.

8. Le sous-comité a préparé l'avant-projet d'un troisième rapport aux deux Chambres dont le texte ci-joint est soumis au Comité.

Le sous-comité recommande que ledit rapport, dans le texte approuvé par le Comité, soit présenté par les co-présidents à leur Chambre afin qu'elles l'approuvent.

Le tout respectueusement soumis,

Les coprésidents,

SALTER A. HAYDEN
DON F. BROWN